

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 28 juin 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/06/2022

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 2

**Présents :** Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Harmonie GONZALEZ

Votants : 17

Pour : 17

**Représentés :** Marie LORENTE par Francis BOUTES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Contre : 0

**Présents non votants :**

Abstentions : 0

**Excusés :** Jean-Noël BADENAS, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Philippe VIDAL, Bernard COSTE

**Absents :**

Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 3 février 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le TROIS FÉVRIER à dix heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la salle multi-activités de Murviel-les-Béziers.

**Présents :** J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), C.BIÈS (CdC Grand Orb), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), C.COMBES (CdC Sud Hérault), M.COMBES (CdC Grand Orb), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), P.MATHIEU (CdC Grand Orb), K.MESQUIDA (Conseil Départemental), MP.PONS (Conseil Départemental), S.SAUR (Conseil départemental), D.VORDY (CdC du Minervois au Caroux).

**Excusés :** T.CAZALS (CdC Sud Hérault), E.DAUZAT (CdC Sud Hérault), JL.FALIP (Conseil Départemental), Y.FRAÏSSE (CdC Du Minervois au Caroux), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), ML.GÉRONIMO (CdC Grand Orb), A.IMBERT (Conseil Départemental), JL.LAFAURIE (CdC Grand Orb), M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), O.ROUBICHON-OURADOU (CdC Grand Orb), J.SOULIGNAC (CdC du Minervois au Caroux), B.TEROL (CdC Les Avant-Monts), P.VIDAL (Conseil Départemental).

**Assistaient également à la réunion :** S.HERPSON (Pays HLV), JP.MATEO (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV), S.BRISA (Pays HLV), C.REVAUX (Pays HLV), O.BARTHÉLÉMY (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures.

Il demande l'autorisation d'ajouter deux rapports qui ne faisaient pas partie de l'envoi. Il s'agit du rapport 16 (Candidature du périmètre de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » à la reconnaissance INHERITURA) et 17 (Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet) ; le Comité syndical donne son accord pour ajouter ses deux rapports.

Le président rappelle les nombreux temps de réunions ou de manifestations qui se sont déroulés depuis le dernier Comité syndical du 9 décembre 2021.

- Quatre réunions stratégiques ou manifestations se sont tenues :
  - 10 décembre 2021 – signature du CRTE à Magalas ;
  - 12 janvier 2022 – comité de pilotage Projet Alimentaire Territorial ;

13 janvier 2022 – comité de pilotage Contrat Local de Santé ;

17 janvier 2022 – comité des élus du Grand Site ;

Le Bureau prévu le 21 janvier 2022 a été annulé suite au COVID du Président.

– Plusieurs manifestations des Nuits de la thermographie (partenariat Communes, Communautés de communes, Parc NRHL) se sont déroulées :

10 décembre 2021 à Avène ;

13 décembre 2021 à Creissan ;

16 décembre 2021 à Courniou-les-Grottes.

La visite d'une maison exemplaire en matière de matériaux biosourcés (partenariat Commune, Communauté de communes) a eu lieu le 15 janvier 2022 à Magalas.

Réunions de présentation sur les bienfaits de l'extinction nocturne (partenariat Communes, Communautés de communes, Hérault Énergies) :

18 janvier 2022 à Roujan ;

20 janvier 2022 à Félines-Minervois.

**2022-03-02-01** **Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 9 décembre 2021, rapport présenté par Jean Arcas** : le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

**2022-03-02-02** **Adoption du budget, rapport présenté par Jean Arcas** : le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 en nomenclature M57 pour un montant de 3 721 282 € dont 2 827 023 € en section fonctionnement et 894 259 € en section investissement. Le budget est adopté à l'unanimité.

**2022-03-02-03** **Participation statutaire du Département 2022, rapport présenté par Jean Arcas** : le Conseil départemental, membre du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a inscrit la contribution statutaire sur le budget primitif 2022. L'ensemble de l'assemblée autorise le Président à solliciter auprès du Département une participation d'un montant de 409 805 €.

**2022-03-02-04** **Participation statutaire des Communautés de communes 2022, rapport présenté par Jean Arcas** : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2022, le montant des participations des communautés de communes à 4 € par habitant au titre de la participation statutaire ce qui représente 374 744 €. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 1<sup>er</sup> mars 2022, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

**2022-03-02-05** **Participation communautaire au Programme d'Intérêt Général 2022, rapport présenté par Jean Arcas** : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2022, le montant des participations des communautés de communes à 1 € par habitant au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter au Pays » ce qui représente 93 686 €. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 1<sup>er</sup> mars 2022, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

**2022-03-02-06** **Débat obligatoire sur les garanties de protection sociale complémentaire, rapport présenté par Jean Arcas** : pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics, il est obligatoire d'organiser un débat devant leurs assemblées délibérantes, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 fixe les montants minimums des participations pour la protection sante et la prévoyance, le Pays doit décider de quelle manière il atteindra ces objectifs d'ici à l'échéance.

**2022-03-02-07** **Habitat : convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) 2022, rapport présenté par Francis Boutes** : dans le cadre de lutte contre l'habitat indécemment et insalubre, le Pays a créé, en 2019, une Cellule d'Habitat Indigne qui s'inscrit dans le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. Cette Cellule permet notamment le repérage et le traitement des logements indignes. Les principaux partenaires sont la CAF, l'ARS et le département de l'Hérault.

Depuis avril 2020 l'action « non décence » portée par la CAF s'appuie sur le Pays pour les visites de logements réalisées sur le territoire du Pays.

Cette opération permet de vérifier l'état du logement, d'informer le propriétaire en cas de « non décence » et, de proposer les aides financières pour rendre le logement décent. Dans le cas où un propriétaire ne souhaite pas réaliser des travaux de mise aux normes, l'allocation logement peut être suspendue par la CAF (mesure conservatoire). C'est la collectivité signataire de la convention qui en informe le propriétaire. Dans le cas de suspicion d'insalubrité, le Pays transmet le rapport de visite à l'ARS. La convention initiale de la CAF proposait au Pays la réalisation de 25 visites annuelles pour une rétribution de 100 €. Chaque visite donne lieu à l'établissement d'un rapport et un suivi de dossier qui s'inscrit dans une procédure formalisée. Les objectifs ont été atteints et dépassés en 2021. La convention pour 2022 prévoit un objectif de 40 visites avec une rétribution de 150 € par dossier. L'assemblée valide à l'unanimité l'avenant annuel qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**2022-03-02-08** **Habitat : convention avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement 2022 (ADIL), rapport présenté par Francis Boutes** : La mise en place d'une action de conseil et d'information sur le logement au bénéfice des habitants fait partie intégrante d'une politique locale de l'habitat et, a pour objectif d'informer et renseigner les habitants sur le droit applicable à leur situation présente ou future en matière de logement, sur l'étendue de leurs droits et obligations, ainsi que sur les aspects juridiques et financiers de leur projet. C'est dans ce cadre que le Pays s'est rapproché de l'ADIL pour définir une convention portant sur l'information individuelle sur rendez-vous téléphonique ; l'information collective (jeune public pour habitat autonome, collectivités...) et l'observatoire du logement et des loyers. La convention est conclue pour la période 2021-2023, elle a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le coût annuel de la convention s'élève à 11 976 € décomposée en deux parties : 7 976 € pour la mission d'information générale calculée sur la base de 0,10 € par habitant et 4 000 € forfaitaires pour la mission d'observation. Le comité syndical valide à l'unanimité le contenu de la convention et sa signature.

**2022-03-02-09** **Opération Grand Site : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault – Animation Coordination 2022, rapport présenté par Jean Arcas** : le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et le Conseil départemental de l'Hérault.

Depuis mai 2012, l'ingénierie d'animation/coordination de l'OGS est assurée grâce au soutien du Conseil départemental de l'Hérault, en partenariat avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Pour la période mai 2022 à avril 2023, le coût prévisionnel de l'opération, qui inclut salaires et charges et frais de déplacements, s'élève à 60 000 € TTC pour lequel le cofinancement est sollicité à hauteur de 30 000 € auprès du Conseil départemental de l'Hérault, pour un autofinancement de 30 000 € du Syndicat mixte.

Josian Cabrol propose de vulgariser le travail mené sur le périmètre OGS à un périmètre plus large. Didier Vordy souscrit à cette proposition.

Concernant les OGS, le président Mesquida précise que « le périmètre de l'OGS impacte plus largement et apporte à ce territoire une nouvelle attractivité bien au-delà d'un périmètre administratif. Le département de l'Hérault a le plus grand nombre de territoires labellisés « Grand site de France » je reconnais que c'est un formidable atout pour notre département ».

Le Comité syndical valide cette demande à l'unanimité.

**2022-03-02-10** **Opération Grand Site : Plan de communication (élus, habitants), rapport présenté par Jean Arcas** : l'élaboration d'un Plan de communication à destination du grand public et des acteurs institutionnels (élus, agents, partenaires techniques et financiers...), vise à se doter d'un panel d'outils et d'actions de communication appropriés permettant de contribuer à la bonne mise en œuvre de l'OGS dans la perspective de la candidature au label GSF.

Ce projet de plan d'actions de communication a déjà fait l'objet d'un premier temps d'échanges et a recueilli un avis très favorable du Comité des élus du Grand Site le 29 juin 2021. Il sera conçu en associant les principaux acteurs locaux concernés dans le cadre d'un comité de pilotage/groupe de travail dédié.

Le coût prévisionnel de cette opération, qui inclut les dépenses d'ingénierie d'animation/coordination du Pays et la rémunération de la prestation intellectuelle d'une agence de communication, s'élève à 62 650 € TTC pour lequel les cofinancements sont sollicités à hauteur de 12 530 € pour le Conseil départemental de l'Hérault et à hauteur de 37 590 € sur le Programme LEADER avec un autofinancement de 12 530,00 € du Syndical mixte. L'assemblée valide à l'unanimité cette action de communication sur le Grand Site.

**2022-03-02-11 Opération Grand Site (OGS) : étude d'aide à la décision pour la gestion du musée de Minerve, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : ce besoin et cette sollicitation ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal de Minerve le 2 décembre 2021, puis d'un temps d'échanges du Comité des élus du Grand Site le 17 janvier dernier au cours duquel un avis favorable des élus présents a été donné tant sur le principe que sur le portage d'une telle étude.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 30 900,00 € TTC pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités à hauteur de 6 180,00 € pour le département de l'Hérault et à hauteur de 18 540 € pour le programme Leader, l'autofinancement est porté par le syndicat mixte.

Cette étude d'une durée de 12 mois permettra d'être un outil d'aide à la décision pour la commune gestionnaire. Le comité syndical valide cette opération à l'unanimité

**2022-03-02-12 Économie : Projet Alimentaire Territorial, convention entre le Pays et les bénéficiaires des aides dans le cadre de la candidature pour la consolidation des PAT / Plan de relance, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le Projet Alimentaire Territorial Haut Languedoc et Vignobles a obtenu une aide de l'État d'un montant de 366 117,66 € sur un montant global prévisionnel retenu par la DRAAF estimé à 636 280,30 € pour la mise en œuvre d'opérations sur 3 ans. Treize partenaires sont retenus :

- Association Aphyllante Environnement,
- Association Cebenna,
- Association Chemin cueillant,
- Association Familles rurales,
- Association FR CIVAM34,
- Association Terres de liens,
- Chambre d'agriculture,
- Communauté de communes des Avant-Monts,
- OT des Avant-Monts,
- Communes de Félines Minervois,
- Commune de Riols,
- INRAE,
- SCIC Atelier Paysan.

Le comité syndical valide à l'unanimité les conventions avec les partenaires qui définissent les modalités de ce partenariat, et les obligations qui en résultent.

**2022-03-02-13 Économie : orientation stratégique 2022 – 2027 : coordonner, développer et pérenniser la pratique des activités de pleine nature, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : en 2022, les différents programmes européens sont en cours de finalisation à l'échelle régionale et devraient faire l'objet d'appels à projets sans doute au cours du dernier semestre 2022, dont un appel à projets « pôle de pleine nature » du FEDER Massif central. Au vu des enjeux liés au développement des pratiques de pleine nature (économiques, sociaux, éducatifs et environnementaux), il est proposé de poursuivre et d'étendre le travail engagé entre 2017 et 2022 sur cette thématique autour :

- de l'Orb : axe structurant du territoire, support de nombreuses pratiques récréatives, ce fleuve bénéficie déjà du suivi et de l'accompagnement de l'EPTB Orb et Libron (SAGE et PAPI). Un schéma de gestion et de cohérence des activités aquatiques pourrait compléter ce travail. Il pourrait avoir pour objectifs de concilier la préservation des milieux aquatiques et les usages, de concilier les différents usages entre eux et de valoriser économiquement ses qualités environnementales.

- des Montagnes du Caroux : vitrine des APN par la concentration et la diversité de pratiques, les Montagnes du Caroux ont encore de nombreux défis à relever, en particulier le développement maîtrisé de certaines pratiques. Un bilan de cette démarche devra être réalisé et déterminer les nouveaux objectifs du territoire.

Au vu des prochaines échéances européennes, il est proposé de débiter la co-construction de ces deux stratégies territoriales complémentaires dès février 2022, suivant la méthodologie mise en œuvre pour le PPN 1 à savoir des entretiens, l'organisation de groupes de travail et de comités de pilotage et l'implication des techniciens des communautés de communes et des offices du tourisme.

Le comité syndical valide cette proposition à l'unanimité.

**2022-03-02-14 Santé : convention constitutive du Conseil Local de Santé Mentale, rapport présenté par Josian Cabrol** : en préambule, Josian Cabrol précise que Laure Abadie en charge de cette mission va partir en congés maternité et un recrutement est lancé pour la remplacer sur la période.

Le nouveau Contrat signé avec l'ARS en novembre 2020, prévoit la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale sur le territoire. Cet outil stratégique, s'appuyant sur un diagnostic des besoins locaux, vise à mieux coordonner et articuler l'intervention des différents acteurs de la santé mentale, qu'ils relèvent du champ sanitaire, médico-social ou social.

Porté par des élus, et coanimé par la psychiatrie publique, ce conseil local constituera la stratégie du CLS en matière de santé mentale et permettra de mettre en place des actions concrètes à court et moyen terme sur le territoire. Afin de formaliser la mise en place du conseil local de santé mentale, une convention constitutive a été rédigée, dont les signataires sont à la fois : le Pays, le Centre hospitalier de Béziers et les associations porteuses d'établissements et de services médico-sociaux dans le champ du handicap psychique présents sur le territoire. Le comité syndical autorise, à l'unanimité, la signature de la convention.

**2022-03-02-15 Leader : convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par des Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de développement rural LEADER Languedoc-Roussillon 2014-2020, rapport présenté par Francis Boutes** : dans le but de permettre au Président du Groupe d'Action Locale de signer l'avenant n° 3 à la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, il convient que le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, structure porteuse du GAL, l'y autorise. Le comité syndical valide à l'unanimité cette proposition.

**2022-03-02-16 Candidature du périmètre de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » à la reconnaissance INHERITURA, rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : le Département de l'Hérault est engagé dans le projet européen « INHERIT – stratégies de tourisme durable pour la conservation et la valorisation du patrimoine méditerranéen (2018-2022) », qui vise à préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel méditerranéen par le développement d'un tourisme durable, porté par une gouvernance locale. Ce projet INHERIT repose essentiellement sur le partage d'expériences entre les 15 partenaires du projet issus de 10 pays de l'arc méditerranéen (Grèce, France, Italie, Espagne, Slovaquie, Chypre, Malte, Croatie, Monténégro, Portugal). Dans le cadre de ce projet, les partenaires ont élaboré un référentiel permettant de reconnaître des zones « INHERITURA », territoires sur lesquels des efforts remarquables de préservation et de valorisation des espaces naturels sont réalisés en partenariat étroit avec les acteurs locaux impliqués dans le développement d'un tourisme durable avec un référentiel-support à respecter. Pour information, en 2019, le site du Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » avait été utilisé comme site pilote pour tester ce référentiel, et a ensuite été reconnu zone INHERITURA par l'ensemble des 15 partenaires du projet. Le Département de l'Hérault a souhaité proposer que le Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » puisse être reconnu en tant que tel comme nouvelle zone INHERITURA. Le comité syndical valide à l'unanimité la candidature du territoire.

**2022-03-02-17 Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet, rapport présenté par Jean Arcas** : le président propose la création d'un emploi non permanent d'animateur Projet alimentaire territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 relevant de la catégorie A afin de mener l'animation du programme d'actions retenu dans le cadre de l'appel à candidature national « Consolidation des projets alimentaires territoriaux ». Cet emploi est créé pour une durée de 21 mois. Le comité valide à l'unanimité cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.

